

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 28 octobre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 22/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Yannick BOYER, Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Travaux de réfection du réseau AEP aux Gaillaches : signature d'une convention de servitude. - DE_2024_063

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2024_058.

Le Maire expose au conseil municipal que les travaux de réfection du réseau d'eau potable sont réalisés au hameau des Gaillaches, ils traversent la parcelle A 877 sur une longueur d'environ 6 mètres.

Une convention de servitude de passage doit donc être signée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de servitude proposée
- AUTORISE le maire à les signer

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/10/2024 004-210402343-20241028-DE_2024_063-DE